



Garde d'enfants avant jugement

Par **jess67**, le **18/09/2017** à **13:02**

Bonjour,

Pour résumer la situation : mon conjoint et la mère de ses deux enfants se sont séparés l'année dernière. Suite à de multiples erreurs de la maman (absences répétées à l'école, déménagement à répétition) mon conjoint a décidé de récupérer ses enfants, nous les avons scolarisés, déclarés, fait les démarches nécessaires, leur maman les a pris pour le week-end mais a décidé de ne plus les ramener, il n'y a pas de jugements mais est-il possible de faire quelque chose rapidement afin que les enfants puissent rester chez nous ?

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/09/2017** à **08:22**

Bonjour,

"nous les avons scolarisé, déclaré fait les démarches nécessaires" et "il n'y a pas de jugements" ? donc monsieur a tout simplement fait ce que madame fait aujourd'hui ? où est le souci ? Il contacte un JAF c'est tout, et il patiente.

Par **jess67**, le **19/09/2017** à **12:57**

cest la maman qui nous a deposer les enfants du jour au lendemain parce quelle se trouver a la rue du coup nous avons deposer un dossier de demande de garde aupres du tribunal , donc oui nous avons fait les demarches necessaire ma question pour etre plus clair et est ce qu'il est possible de faire quelques choses en attendant le decision du tribunal ?